Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 058-215800798-20260916-D140-DE

République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 16 septembre 2026 à 18 h

****

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 9 septembre 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme DIMPRE, M. GIRAULT, Mme LEBON, Mme DABET, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. TAUPENOT, M. GUENOT, Mme MEFTAH avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE, M. TEXIER, M. BARIEZ et Mme FAULE.

Étaient absents : M. DAMAR et M. RIANT.

Secrétaire de séance : Madame Chrystèle DABET

****

D 2026-140 : NIEVRE AMENAGEMENT : NOMINATION D'UN REPRESENTANT EN TANT QUE CENSEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nomination d'un représentant de la commune de Clamecy en tant que censeur au Conseil d'Administration de Nièvre Aménagement en lieu et place du représentant de la commune de Clamecy au Conseil d'Administration de Nièvre Aménagement.

Cette décision est motivée par le fait que la ville de Clamecy ne siège pas au Conseil d'Administration de Nièvre Aménagement mais est membre de l'Assemblée spéciale désignant le représentant commun aux collectivités territoriales pour siéger au Conseil d'Administration.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ANNULE la nomination de Monsieur Denis GUENOT comme représentant de la commune de Clamecy au Conseil d'Administration de Nièvre Aménagement ;

- DESIGNE Monsieur Gilles ALCALDE comme représentant en qualité de censeur au sein du Conseil d'Administration de Nièvre Aménagement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,

Nicolas BOURDOUNE